

**SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOLE  
MODALITES DES EPREUVES DE SELECTION**

**ELEVES NON HISPANOPHONES**

L'admission en section internationale est prononcée à l'issue d'épreuves de sélection et au regard de la capacité d'accueil fixée à 30 élèves. Il s'agit d'évaluer, pour chaque candidat, la maîtrise de l'espagnol et du français à l'oral comme à l'écrit ainsi que le niveau général de l'élève à partir de son dossier scolaire conformément aux textes.

**EPREUVE DE LANGUE (Ecrit) – 20 points**

Durée : 30mn

**Attendu : a) Compréhension de l'écrit**

- Comprendre des mots et des phrases très simples (A1) - Comprendre des textes courts et simples (A2)

**b) Expression écrite**

- Produire de manière autonome quelques phrases (A1) - Renseigner un questionnaire (A1)
- Produire des énoncés simples et brefs (A2)

**Format de l'épreuve** : texte court d'environ trois lignes (cocher la bonne réponse, recopier des mots sans erreur, Relier l'image à la phrase qui lui correspond...)

**EPREUVE DE LANGUE (Oral) – 10 points**

Durée : 10mn

**Attendu** : Communiquer de façon simple (A1) - Se présenter oralement décrire son environnement quotidien

**Format de l'épreuve**

Attendu : Echange avec le candidat

**ORAL DE MOTIVATION – 10 points**

Durée : 5 mn

**Attendu** : exposé des motivations du candidat à intégrer la section internationale espagnole

**ETUDE DU DOSSIER – 60 points**

Par les professeurs de la section  
-----

**Une note sur 100 points sera attribuée et donnera lieu à un classement.**

La commission de recrutement composée du Chef d'Etablissement, du représentant des services Académiques, de l'IA-IPR d'espagnol ainsi que de professeurs de la section établira, sur la base des notes obtenues une liste principale et une liste complémentaire. Les résultats seront communiqués par les services académiques via Affelnet (notification d'affectation) en juin.

Le Principal